

Conditions particulières « voyagistes »

Généralités

- Une prise d'option est possible pendant un délai d'un mois.
- Une confirmation de réservation doit nous être adressée par mail ou téléphone au 0473800622. Celle-ci vous sera accusée réception par nos services.
- Un premier point des inscrits doit nous être communiqué environ 45 jours avant la date de venue du groupe afin de libérer le cas échéant une partie du quota de places pris lors de la réservation ;
- Un acompte de 10 places devra être réglé 1 mois avant le jour de votre venue.
- L'évolution du nombre de participants doit nous être annoncé par mail ou téléphone régulièrement jusqu'à la venue du groupe ;
- Une confirmation de l'effectif définitif doit nous être communiquée la veille ou l'avant-veille (selon ouverture de vos bureaux) de la venue de votre groupe.
En cas de force majeure grave (maladie, accident) de l'un des participants au voyage, votre conducteur devra nous prévenir impérativement au départ du car en téléphonant au : 04 73 80 06 22 (répondeur enregistreur en cas d'absence)
Le désistement le jour même – de trois personnes maximum – sera toléré et déduit de la facture.

Important ! Annulation tardive

En cas d'annulation de tout le groupe par votre client dans un délai inférieur à J-30 des frais d'annulation vous seront facturés sur la base du billet spectacle soit 45.00€ multiplié par le dernier effectif confirmé par écrit ; Ces frais ne s'appliquent pas pour les GIR Ventes Brochures individuels.

Règlement des factures

Ne demandant aucun acompte aux revendeurs agences de voyages et autocaristes, sauf accord particulier notifié par écrit, nos factures sont réglables soit comptant par chèque remis au chauffeur du car soit par bon d'échange.

En cas de bon d'échange, le règlement devra intervenir dans un délai maximum de 15 jours à réception de notre facture.